

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 003 624**

②1 N° d'enregistrement national : **13 52574**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : *F 16 M 13/02 (2013.01)*

⑫

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE**

**A3**

②2 Date de dépôt : 22.03.13.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 26.09.14 Bulletin 14/39.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la  
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : *IRICE ENERGY TECHNOLOGY  
(SHENZHEN) CO., LTD. — CN.*

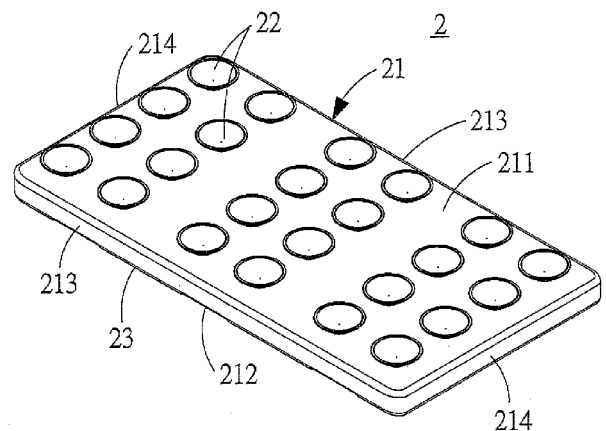
⑦2 Inventeur(s) : CHEN SHIH-HUI et LIN CHIN-TIEN.

⑦3 Titulaire(s) : *IRICE ENERGY TECHNOLOGY (SHEN-  
ZHEN) CO., LTD..*

⑦4 Mandataire(s) : CABINET JEANNET & ASSOCIES.

⑤4 **CORPS D'EMPLACEMENT POUR UN APPAREIL ELECTRONIQUE.**

⑤7 Le corps d'emplacement (2) selon la présente inven-  
tion comprend une unité principale (21) faite d'un matériau  
flexible, comprenant une première surface de fixation (211)  
et une deuxième surface de fixation (212) opposée, la pre-  
mière surface de fixation (211) étant formée avec au moins  
un élément d'adsorption (22), et la périphérie de la deu-  
xième surface de fixation (212) comprenant au moins deux  
unités d'assemblage (23). Une unité d'alimentation peut être  
assemblée et placée contre la deuxième surface de fixation  
(212) au moyen des unités d'assemblage (23), et un appa-  
reil à charger peut être fixé sur la première surface de fixa-  
tion (211) par les éléments d'absorption (22) de manière à  
permettre la transmission de l'électricité depuis l'unité d'ali-  
mentation vers l'appareil à charger en vue de l'utilisation, ré-  
duisant de ce fait la taille et facilitant par conséquent le  
transport de l'appareil.



**FR 3 003 624 - A3**



## ARRIERE PLAN DE L'INVENTION

## a) Domaine de l'invention

La présente invention concerne le corps d'emplacement pour un appareil électronique, et en particulier un corps d'emplacement qui est utilisé pour charger un  
5 appareil électronique ou pour augmenter la fonctionnalité de cet appareil, et qui puisse de plus être transporté commodément.

## b) Description de l'art antérieur

Du fait du développement des technologies électroniques, l'électronique grand public est rapidement devenue très présente dans notre vie quotidienne. Les  
10 petits appareils électroniques, qui nécessitent une/des batterie/s pour leur fonctionnement, tels que téléphones portables, appareils photo numériques, PDA (Assistant Personnel Numérique), ordinateurs portables ou lecteurs MP3, non seulement doivent être de taille compacte, mais doivent être aussi transportables pour permettre une utilisation personnelle. De plus, des batteries rechargeables sont  
15 utilisées en grand nombre, ce qui n'est pas sans incidence sur la protection de l'environnement. Une batterie rechargeable ordinaire contient du nickel-cadmium, du nickel-métal-hydrure ou du lithium. Toutes les batteries rechargeables ont besoin d'un appareil de recharge pour qu'elles puissent être re/chargées.

En référence à la figure 1, il apparaît qu'un appareil de recharge  
20 conventionnel comprend principalement un boîtier de chargeur 11 et une batterie 12. Le boîtier de chargeur 11 contient un circuit de recharge 13 qui est relié à une prise 14 et à une borne de sortie 15. La prise 14 et la borne de sortie 15 sont disposées à l'extérieur du boîtier de chargeur 11 ; la batterie 12 est disposée à l'intérieur d'un appareil électronique 16. La batterie 12 est reliée à une borne d'entrée 17 qui est  
25 disposée à l'extérieur de l'appareil électronique 16.

Avec la structure mentionnée ci-dessus, la prise mâle 14 de l'appareil de recharge classique est insérée dans une prise femelle qui peut fournir de l'énergie électrique, de telle sorte que le C.A. (courant alternatif) de la prise puisse circuler dans le circuit de recharge 13 qui convertit le C.A. en C.C. (courant continu),  
30 alimentant ce courant continu dans la borne de sortie 15. Lorsque la batterie 12 à

l'intérieur de l'appareil électronique 16 précité s'épuise, la borne de sortie 15 est reliée à la borne d'entrée 17 de l'appareil électronique 16, permettant le passage du courant continu dans la batterie 12 pour recharger la batterie 12, par connexion de la borne de sortie 15 avec la borne d'entrée 17.

5 Qu'il s'agisse de l'appareil de recharge avec l'alimentation assurée par une source d'énergie commerciale ou de l'appareil portatif de recharge (tel qu'une unité d'alimentation), l'appareil de recharge et l'appareil électronique 16 sont toujours deux unités différentes, ce qui n'est encore pas satisfaisant en termes de confort de transport.

## 10 RÉSUMÉ DE L'INVENTION

En conséquence, l'objet principal de la présente invention est de fournir un corps d'emplacement pour un appareil électronique, et plus particulièrement un corps d'emplacement qui est utilisé pour charger un appareil électronique ou pour augmenter la fonctionnalité de cet appareil, et qui puisse être transporté commodément.

Pour atteindre l'objectif mentionné ci-dessus, le corps d'emplacement selon la présente invention comprend une unité principale faite en un matériau flexible. L'unité principale comprend une première surface de fixation et une deuxième surface de fixation opposée. La première surface de fixation de l'unité principale est formée avec au moins un élément d'adsorption et une périphérie de la deuxième surface de fixation comprend au moins deux unités d'assemblage.

Une unité d'alimentation peut être montée et positionnée sur la seconde surface de fixation par les unités d'assemblage pour former un appareil électronique qui inclut une fonction de charge et qui peut être transporté commodément. Un appareil à charger est fixé sur la première surface de fixation par l'élément d'adsorption, de sorte que l'électricité de l'unité d'alimentation puisse être émise en sortie de l'appareil de charge, réduisant ainsi la taille de l'ensemble et augmentant de ce fait la potentialité de transport.

Précisément, le corps d'emplacement selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comporte une unité principale faite d'un matériau flexible, l'unité principale

comprenant une première surface de fixation et une deuxième surface de fixation opposée, la première surface de fixation étant formée avec un élément d'adsorption et une périphérie de la deuxième surface de fixation comprenant au moins deux unités d'assemblage.

5            Selon un autre aspect de l'invention, l'unité principale comprend deux bords longs opposés et de deux bords courts opposés, les bords longs étant reliés l'un avec l'autre par les bords courts pour entourer les première et deuxième surfaces de fixation,, tous les bords longs étant équipés d'unité d'assemblage et tous les bords courts étant équipés d'unités d'assemblage, chaque unité d'assemblage comprenant  
10 une partie de connexion s'étendant depuis la deuxième surface de fixation et s'éloignant de la première surface de fixation et étant elle-même prolongée par une partie formant lèvre vers l'intérieur de la deuxième surface de fixation.

            Selon un autre aspect de l'invention, chaque élément d'adsorption est formé en une pièce avec l'unité principale.

15            Selon un autre aspect de l'invention, l'unité principale et chaque élément d'adsorption sont des éléments séparés assemblés l'un avec l'autre.

            Selon un autre aspect de l'invention, l'unité principale comprend un trou de fixation qui débouche dans les première et deuxième surfaces de l'unité principale, l'élément d'adsorption comprenant une partie de montage et une partie d'absorption  
20 s'étendant sur un côté de la partie de montage, la partie de montage étant apte à être insérée dans le trou de fixation, la partie d'adsorption étant ainsi exposée à distance de la première surface de fixation de l'unité principale, et une extrémité de la partie de montage éloignée de la partie d'adsorption comprend une partie de verrouillage qui est plus grande que l'ouverture du trou de fixation, afin d'être verrouillée à  
25 l'extérieur du trou de fixation.

            Selon un autre aspect de l'invention, l'unité principale comprend au moins un plot de fixation qui fait saillie de la première surface de fixation, chaque élément d'adsorption comprenant une partie de montage et de partie d'adsorption s'étendant  
30 sur le plot de fixation par la partie de montage, la partie d'adsorption étant ainsi exposée à distance de la première surface de fixation de l'unité principale.

Selon un autre aspect de l'invention, la deuxième surface de fixation est assemblée à une unité d'alimentation, formant ainsi un appareil électronique, la périphérie de cette unité d'alimentation comprenant des fentes pour le montage et le positionnement des unités d'assemblage, et l'unité d'alimentation étant équipée de port d'entrée et d'un port de sortie pour transmettre de l'électricité à un appareil à charger en vue de l'utilisation.

Selon un autre aspect de l'invention, l'unité d'alimentation comprend des premier et deuxième boîtiers et une unité formant batterie, les premier et deuxième boîtiers et l'unité formant batterie étant assemblés et fixés ensemble, l'unité formant batterie étant disposée entre les premier et deuxième boîtiers.

Selon un autre aspect de l'invention, l'unité principale comprend deux bords longs opposés et deux bords courts opposés, les bords longs étant reliés l'un à l'autre par les bords courts à la périphérie des première et deuxième surfaces de fixation, les bords longs comprenant tous au moins une unité d'assemblage, les bords courts comprenant tous au moins une unité d'assemblage, et chaque unité d'assemblage comprend une partie de connexion s'étendant depuis la deuxième surface de fixation et s'éloignant de la première surface de fixation, et étant elle-même prolongée par une partie formant lèvre vers l'intérieur de la deuxième surface de fixation.

Selon un autre aspect de l'invention, le premier boîtier est disposé contre la deuxième surface de fixation, et en ce que la périphérie du premier boîtier comprend des fentes pour l'assemblage avec les unités d'assemblage, destinées à recevoir et à retenir les parties formant lèvre.

Selon un autre aspect de l'invention, le premier boîtier est disposé contre la deuxième surface de fixation et la périphérie du deuxième boîtier comprend des fentes pour l'assemblage avec les unités d'assemblage, destinées à recevoir et à retenir les parties formant lèvre.

Selon un autre aspect de l'invention, le port de sortie est destiné à recevoir, inséré en lui, un ensemble de transmission qui comprend une partie de connexion flexible de même qu'un premier port de connexion et un deuxième port de connexion qui sont disposés à deux extrémités de la partie de connexion, le premier port de connexion étant destiné à recevoir, inséré en lui, le port de sortie, le

deuxième port de connexion étant destiné à recevoir, inséré en lui, un appareil à charger en vue de l'utilisation, l'appareil à charger étant assemblé et fixé sur la première surface de fixation de l'élément d'adsorption, ladite partie de connexion flexible étant sous la forme d'un arc et permettant que le premier et le deuxième port de connexion soient disposés respectivement sur deux côtés externes des première et deuxième surfaces de fixation.

Afin de permettre une meilleure compréhension desdits objectifs et méthodes technologiques de cette invention, la brève description des figures ci-dessous est suivie par la description détaillée des modes de réalisation préférés.

## 10 BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

La figure 1 est un schéma fonctionnel d'un appareil de recharge conventionnel.

La figure 2 est une vue en perspective d'un corps d'emplacement selon la présente invention.

15 La figure 3 est une vue en perspective d'une structure inférieure du corps d'emplacement selon la présente invention.

La figure 4 est une vue en coupe du corps d'emplacement selon la présente invention.

20 La figure 5A est une vue en coupe d'une autre structure du corps d'emplacement selon la présente invention.

La figure 5B est une autre vue en coupe d'une autre structure du corps d'emplacement selon la présente invention.

La figure 6 est une vue en perspective d'un appareil électronique selon la présente invention.

25 La figure 7 est une vue éclatée de l'appareil électronique selon la présente invention.

La figure 8 est une vue en coupe de l'appareil électronique selon la présente invention, en cours d'assemblage.

30 La figure 9 est une vue en coupe de l'appareil électronique selon la présente invention, entièrement assemblé.

La figure 10 est une vue en coupe d'une autre structure montée de l'appareil électronique selon la présente invention.

La figure 11 est une vue éclatée de l'appareil électronique selon la présente invention, en cours de recharge en vue de l'utilisation.

5 La figure 12 est une vue en coupe de l'appareil électronique selon la présente invention, en cours de recharge en vue de l'utilisation.

La figure 13 représente une autre vue éclatée de l'appareil électronique selon la présente invention, en cours de recharge en vue de l'utilisation.

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES FORMES DE RÉALISATION PRÉFÉRÉES

10 Sur la figure 2, il est montré, vu en perspective, un corps d'emplacement selon la présente invention. La figure 3 est une vue en perspective d'une structure inférieure du corps d'emplacement selon la présente invention. Le corps d'emplacement 2 selon la présente invention comprend une unité principale 21 faite d'un matériau flexible. Le matériau flexible peut être du caoutchouc, du PU  
15 (polyuréthane) ou un matériau sensible à la chaleur. L'unité principale 21 présente une première surface de fixation 211 et d'une deuxième surface de fixation 212 opposée. Dans la forme de réalisation montrée sur les figures, l'unité principale 21 comprend deux bords longs 213 opposés et deux bords courts 214 opposés. Les bords longs 213 sont reliés l'un à l'autre par les bords courts 214 pour délimiter les  
20 première et la deuxième surfaces de fixation 211, 212. La première surface de fixation 211 de l'unité principale 21 est formée avec au moins un élément d'adsorption 22 qui peut être un disque d'attraction. La périphérie de la deuxième surface de fixation 212 est pourvue d'au moins deux unités d'assemblage 23. Tous les bords longs 213 sont munis d'au moins une unité d'assemblage 23, et tous les  
25 bords courts 214 sont munis d'au moins une unité d'assemblage 23. Entre chaque unité d'assemblage 23 est aménagée une ouverture pour la mise en place d'un appareil à loger. En outre, un effet de fixation plus stable peut être obtenu par les unités d'assemblage 23 qui sont situées sur les bords longs 213 et les bords courts 214.

Se référence à la figure 4, il apparaît que l'élément d'adsorption 22 peut être formé en une pièce avec l'unité principale 21 ; alternativement, l'unité principale 21 et l'élément d'adsorption 22 sont assemblés et positionnés l'un par rapport à l'autre. En référence à la figure 5A, il apparaît que l'unité principale 21 comprend un plot de fixation 241 qui fait saillie de la première surface de fixation 211. L'élément d'adsorption 22 comprend une partie de montage 221 formant gaine et une partie d'adsorption 222 qui s'étend sur un côté de la partie de montage 221 formant gaine. La partie de montage 221 peut former une rainure. L'élément d'adsorption 22 peut être inséré sur le plot de fixation 241 par la partie de montage 221 formant gaine ; la partie d'adsorption 222 est ainsi exposée à distance de la première surface de fixation 211 de l'unité principale 21, de sorte que chaque élément d'adsorption 22 peut être fixé sélectivement sur l'unité principale 21.

Selon une alternative, comme visible sur la figure 5B, l'unité principale 21 comprend un trou de fixation 242 qui débouche dans les première et deuxième surfaces de fixation 211, 212 de l'unité principale 21. L'élément d'adsorption 22 comprend une partie de montage 221 et une partie d'adsorption 222 qui s'étend depuis un côté de la partie de montage 221. La partie de montage 221 peut être un plot et une extrémité de la partie de montage 221 éloignée de la partie d'adsorption 222 comprend une partie de verrouillage 223 qui est plus grande que l'ouverture du trou de fixation 242. La partie de montage 221 de l'élément d'adsorption 22 peut être insérée dans le trou de fixation 242 et être verrouillée à l'extérieur de ce trou de fixation 242 grâce à la partie de verrouillage 223 ; la partie d'adsorption 222 est ainsi exposée à distance de la première surface de fixation 211 de l'unité principale 21.

En référence à la figure 4, il apparaît que l'unité d'assemblage 23 comprend une partie de connexion 231 s'étendant depuis la deuxième surface de fixation 212 et s'éloignant de la première surface de fixation 211, et est elle-même prolongée par une partie formant lèvre 232 vers l'intérieur de la deuxième surface de fixation 212. Par ces unités d'assemblage 23, une unité d'alimentation 3 peut être assemblée pour former un appareil électronique ayant une fonction de recharge. Comme visible sur les figures 6 et 7, l'unité d'alimentation 3 comprend des premier et un deuxième

boîtiers 31, 32 et une unité formant batterie 33. Les premier et deuxième boîtiers 31, 32 et l'unité formant batterie 33 peuvent être assemblés et fixés ensemble. L'unité formant batterie 33 est disposée entre les premier et deuxième boîtiers 31, 32. L'unité d'alimentation 3 comprend un port d'entrée 34 et au moins un port de sortie 35. De l'électricité peut être stockée dans l'unité d'alimentation 3 par le port d'entrée 34 ; le port de sortie 35 délivre l'électricité fournie par l'unité d'alimentation 3 à au moins un appareil à charger.

Comme visible sur la figure 8, lors de l'assemblage, le premier boîtier 31 est disposé du côté de la deuxième surface de fixation 212 et une périphérie du premier boîtier 31 comprend des fentes 311 destinées à coopérer avec les unités d'assemblage 23. Les unités d'assemblage 23 peuvent être verrouillées et positionnées par l'engagement des parties formant lèvre 232 dans les fentes 311. L'unité formant batterie 33 est mise en place dans le premier boîtier 31 puis le deuxième boîtier 32 est assemblé au premier boîtier 31. Comme visible sur la figure 9, la périphérie du premier boîtier 31 comprend au moins une première partie de positionnement 312 (qui peut être une rainure). Le deuxième boîtier 32, d'autre part, comprend au moins une deuxième partie de positionnement 321 opposée (qui peut être une structure en saillie). Le verrouillage de la première partie de positionnement 312 avec la deuxième partie de positionnement 321 permet au deuxième boîtier 32 d'être assemblé et fixé au premier boîtier 31, de sorte que l'unité d'alimentation 3 puisse être assemblée et fixée à la deuxième surface de fixation 212 du corps d'emplacement 2.

Une autre forme de réalisation de la structure d'assemblage est également montrée sur la figure 10, dans laquelle le premier boîtier 31 est disposé du côté de la deuxième surface de fixation 212 et la périphérie du deuxième boîtier 32 est pourvue des fentes 322 destinées à coopérer avec les unités d'assemblage 23. Les fentes 322 permettent un verrouillage et un positionnement avec les parties formant lèvre 232.

Lorsque l'unité d'alimentation 3 produit de l'électricité en vue de l'utilisation, comme visible sur les figures 11 et 12, le port de sortie 35 de l'unité d'alimentation 3 peut recevoir un ensemble de transmission 4 qui comprend une partie de connexion

flexible 41 de même qu'un premier port de connexion 42 et un deuxième port de connexion 43 qui sont disposés à deux extrémités de la partie de connexion flexible 41. La partie de connexion flexible 41 peut être selon une forme d'arc, permettant aux premier et deuxième ports de connexion 42, 43 d'être disposés respectivement sur deux côtés externes des première et deuxième surfaces de fixation 211, 212.

Lors de l'utilisation, l'appareil 5 à charger (il peut s'agir un téléphone portable, d'un PDA ou d'un ordinateur portable) est placé et fixé sur la première surface de fixation 211 par les éléments d'adsorption 22. Le premier port de connexion 42 reçoit, par insertion en lui, le port de sortie 35 en dehors de la deuxième surface de fixation 212, et le deuxième port de connexion 43 reçoit, par insertion en lui, l'appareil à charger 5, en dehors de la première surface de fixation 211, permettant à l'unité d'alimentation 3 de transmettre l'électricité à l'appareil à charger 5 pour le recharger par l'ensemble de transmission 4. L'unité d'alimentation 3 peut être en outre équipée d'une unité de visualisation de niveau d'électricité pour indiquer la capacité résiduelle.

Par ailleurs, l'unité d'alimentation 3 peut également comprendre plusieurs ports de sortie 35, comme montré sur la figure 13, et peut fournir de l'électricité à plusieurs appareils à charger 5 par l'ensemble de transmission 4. Grâce au corps d'emplacement 2, au moins un module d'expansion et un dispositif formant terminal mobile (tel qu'un téléphone portable, un PDA ou un ordinateur portable) peuvent être positionnés. Le module d'expansion reçoit, par insertion en lui, un dispositif formant terminal mobile par l'ensemble de transmission 4 pour former la connexion électrique, de sorte qu'en plus d'avoir la fonction d'un dispositif formant terminal mobile, le dispositif formant terminal mobile peut avoir en outre la fonction assurée par le module d'expansion, tel que le positionnement par satellite, l'enregistrement vidéo, la lecture audio et la vidéo numérique, la communication sans fil, ainsi que l'envoi et la réception des signaux de radiodiffusion.

Il doit naturellement être compris que les formes de réalisation décrites ci-dessus sont simplement des illustrations des principes de l'invention et qu'une large variété de modifications peut y être effectuée par des personnes compétentes

dans la technique sans s'écarter de l'esprit et de la portée de l'invention comme déterminé dans les revendications ci-annexées.

## REVENDICATIONS

1. Corps d'emplacement (2) pour un appareil électronique, caractérisé en ce qu'il comporte une unité principale (21) faite d'un matériau flexible, l'unité principale (21) comprenant une première surface de fixation (211) et une deuxième surface de fixation (212) opposée, la première surface de fixation (211) étant formée avec un élément d'adsorption (22) et une périphérie de la deuxième surface de fixation (212) comprenant au moins deux unités d'assemblage (23).

2. Corps d'emplacement (2) pour un appareil électronique selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'unité principale (21) comprend deux bords longs (213) opposés et de deux bords courts (214) opposés, les bords longs (213) étant reliés l'un avec l'autre par les bords courts (214) pour entourer les première et deuxième surfaces de fixation (211), (212), tous les bords longs (213) étant équipés d'unité d'assemblage (23) et tous les bords courts (214) étant équipés d'unités d'assemblage (23), chaque unité d'assemblage (23) comprenant une partie de connexion (231) s'étendant depuis la deuxième surface de fixation (212) et s'éloignant de la première surface de fixation (211) et étant elle-même prolongée par une partie formant lèvre (232) vers l'intérieur de la deuxième surface de fixation (212).

3. Corps d'emplacement (2) pour un appareil électronique selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque élément d'adsorption (22) est formé en une pièce avec l'unité principale (21).

4. Corps d'emplacement (2) pour un appareil électronique selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'unité principale (21) et chaque élément d'adsorption (22) sont des éléments séparés assemblés l'un avec l'autre.

5. Corps d'emplacement (2) pour un appareil électronique selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'unité principale (21) comprend un trou de fixation (242) qui débouche dans les première et deuxième surfaces de l'unité principale (21), l'élément d'adsorption (22) comprenant une partie de montage (221) et une partie d'absorption (222) s'étendant sur un côté de la partie de montage (221), la partie de montage (221) étant apte à être insérée dans le trou de fixation (242), la partie d'adsorption (222) étant ainsi exposée à distance de la première surface de

fixation (211) de l'unité principale (21), et une extrémité de la partie de montage (221) éloignée de la partie d'adsorption (222) comprend une partie de verrouillage (223) qui est plus grande que l'ouverture du trou de fixation (242), afin d'être verrouillée à l'extérieur du trou de fixation (242).

5           6. Corps d'emplacement (2) pour un appareil électronique selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'unité principale (21) comprend au moins un plot de fixation (241) qui fait saillie de la première surface de fixation (211), chaque élément d'adsorption (22) comprenant une partie de montage (221) et de partie d'adsorption (222) s'étendant d'un côté de cette partie de montage (221), l'élément  
10 d'adsorption (22) étant apte à être inséré sur le plot de fixation (241) par la partie de montage (221), la partie d'adsorption (222) étant ainsi exposée à distance de la première surface de fixation (211) de l'unité principale (21).

7. Corps d'emplacement (2) pour un appareil électronique selon la revendication 1, caractérisé en ce que la deuxième surface de fixation (212) est  
15 assemblée à une unité d'alimentation (3), formant ainsi un appareil électronique, la périphérie de cette unité d'alimentation (3) comprenant des fentes (311, 322) pour le montage et le positionnement des unités d'assemblage (23), et l'unité d'alimentation (3) étant équipée de port d'entrée (34) et d'un port de sortie (35) pour transmettre de l'électricité à un appareil (5) à charger en vue de l'utilisation.

20           8. Corps d'emplacement (2) selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'unité d'alimentation (3) comprend des premier et deuxième boîtiers (31, 32) et une unité formant batterie (33), les premier et deuxième boîtiers (31, 32) et l'unité formant batterie (33) étant assemblés et fixés ensemble, l'unité formant batterie (33) étant disposée entre les premier et deuxième boîtiers (31, 32).

25           9. Corps d'emplacement (2) selon la revendication 8, caractérisé en ce que l'unité principale (21) comprend deux bords longs (213) opposés et deux bords courts (214) opposés, les bords longs (213) étant reliés l'un à l'autre par les bords courts (214) à la périphérie des première et deuxième surfaces de fixation (211, 212), les bords longs (213) comprenant tous au moins une unité d'assemblage (23),  
30 les bords courts (214) comprenant tous au moins une unité d'assemblage (23), et chaque unité d'assemblage (23) comprend une partie de connexion (231) s'étendant

depuis la deuxième surface de fixation (212) et s'éloignant de la première surface de fixation (211), et étant elle-même prolongée par une partie formant lèvre (232) vers l'intérieur de la deuxième surface de fixation (212).

10. Corps d'emplacement (2) selon la revendication 9, caractérisé en ce que le premier boîtier (31) est disposé contre la deuxième surface de fixation (212), et en ce que la périphérie du premier boîtier (31) comprend des fentes (311) pour l'assemblage avec les unités d'assemblage (23), destinées à recevoir et à retenir les parties formant lèvre (232).

11. Corps d'emplacement (2) selon la revendication 9, caractérisé en ce que le premier boîtier (31) est disposé contre la deuxième surface de fixation (212) et la périphérie du deuxième boîtier (32) comprend des fentes (322) pour l'assemblage avec les unités d'assemblage (23), destinées à recevoir et à retenir les parties formant lèvre (232).

12. Corps d'emplacement (2) selon la revendication 8, caractérisé en ce que le port de sortie (35) est destiné à recevoir, inséré en lui, un ensemble de transmission (4) qui comprend une partie de connexion flexible (41) de même qu'un premier port de connexion (42) et un deuxième port de connexion (43) qui sont disposés à deux extrémités de la partie de connexion, le premier port de connexion (42) étant destiné à recevoir, inséré en lui, le port de sortie (35), le deuxième port de connexion (43) étant destiné à recevoir, inséré en lui, un appareil (5) à charger en vue de l'utilisation, l'appareil à charger (5) étant assemblé et fixé sur la première surface de fixation (211) de l'élément d'adsorption (22), ladite partie de connexion flexible (41) étant sous la forme d'un arc et permettant que le premier et le deuxième port de connexion (42, 43) soient disposés respectivement sur deux côtés externes des première et deuxième surfaces de fixation (211, 212).

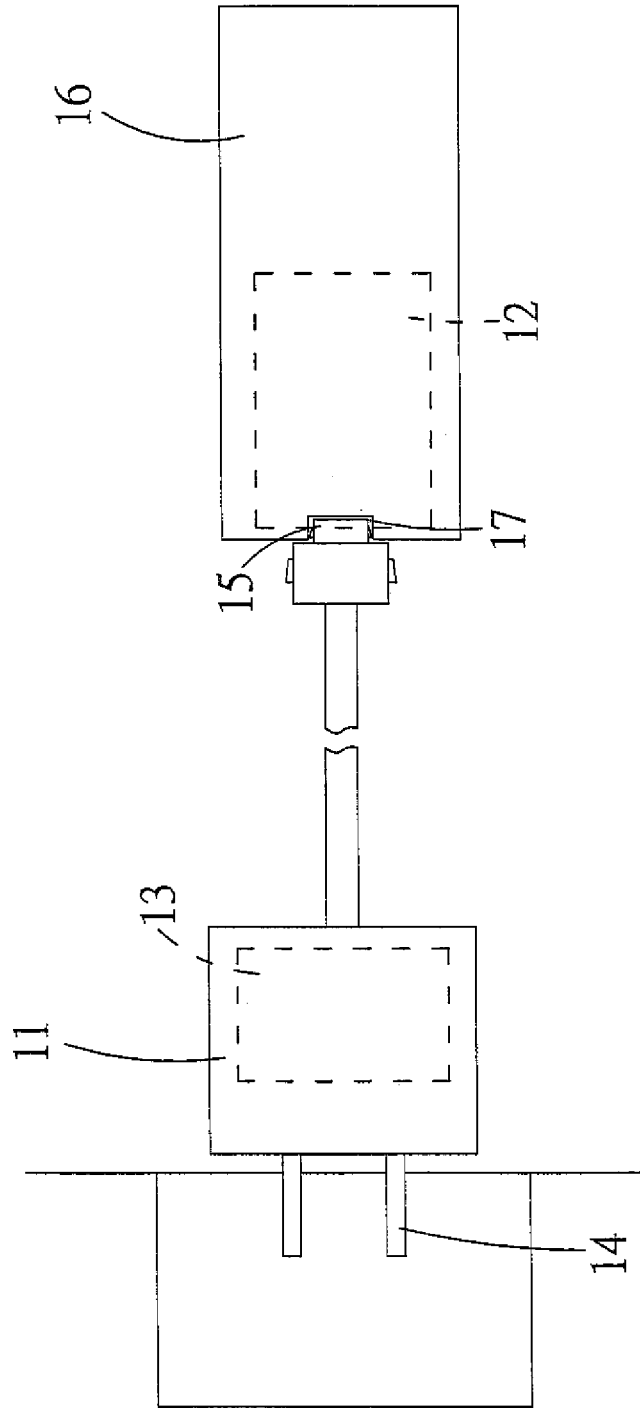


FIG.1  
ART ANTÉRIEUR

2/14

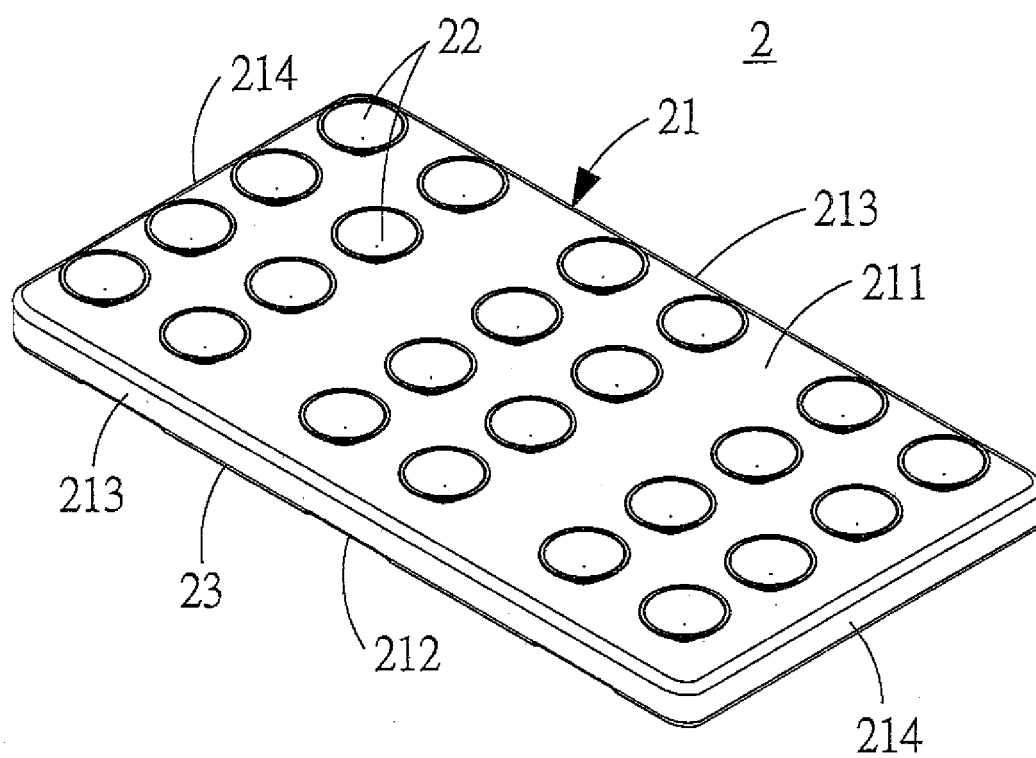


FIG. 2

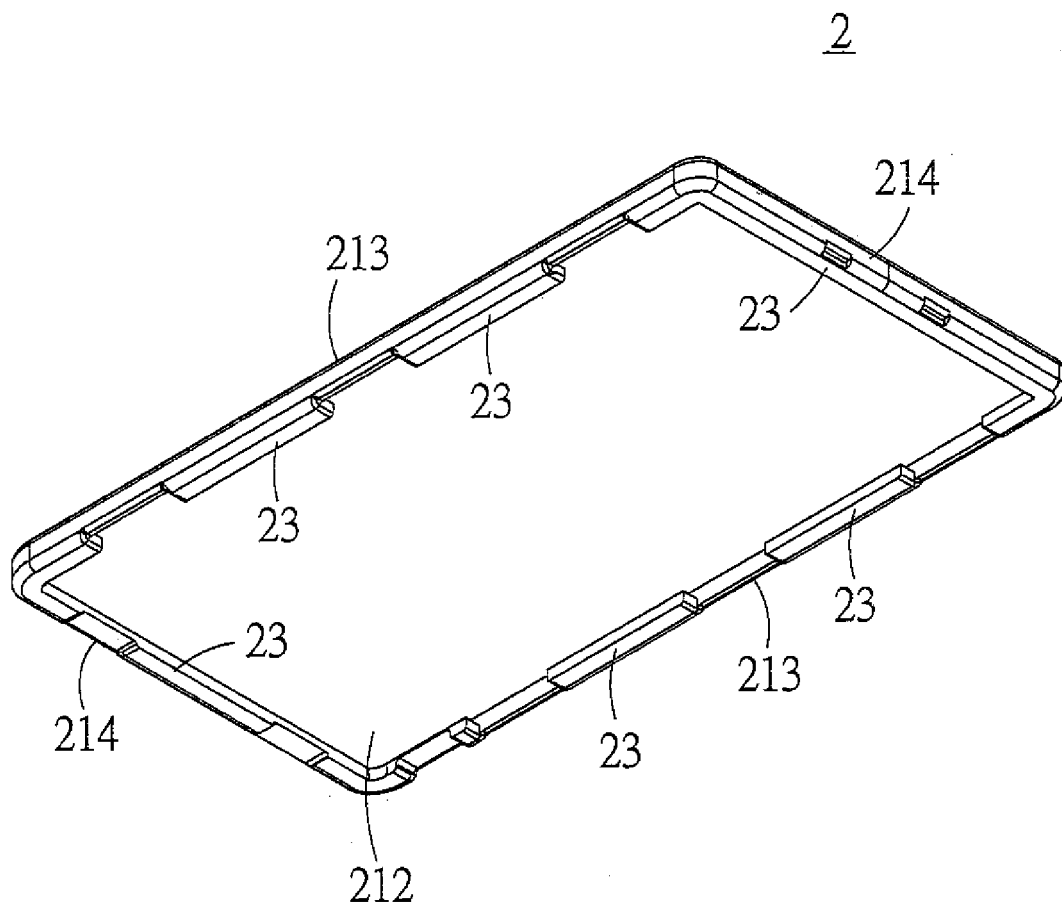


FIG.3

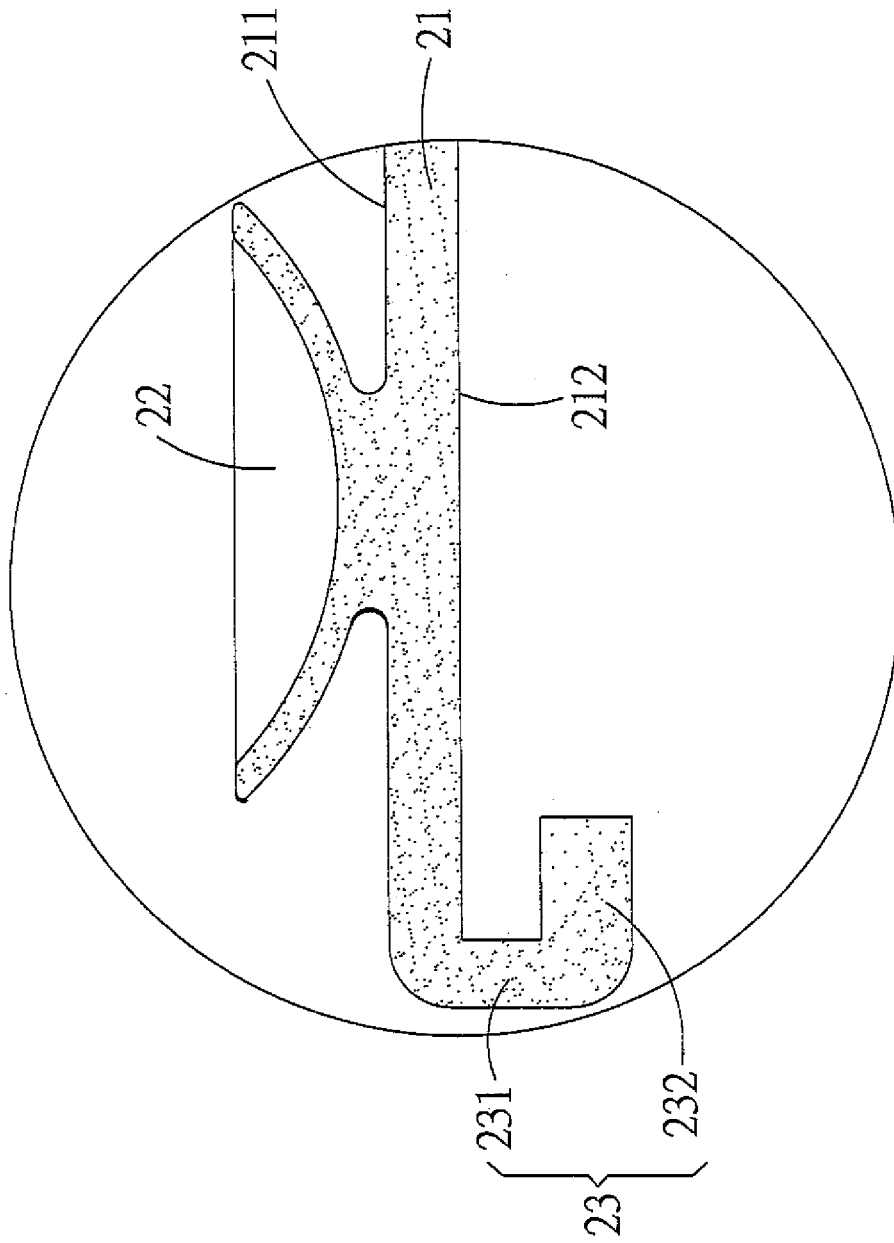


FIG. 4

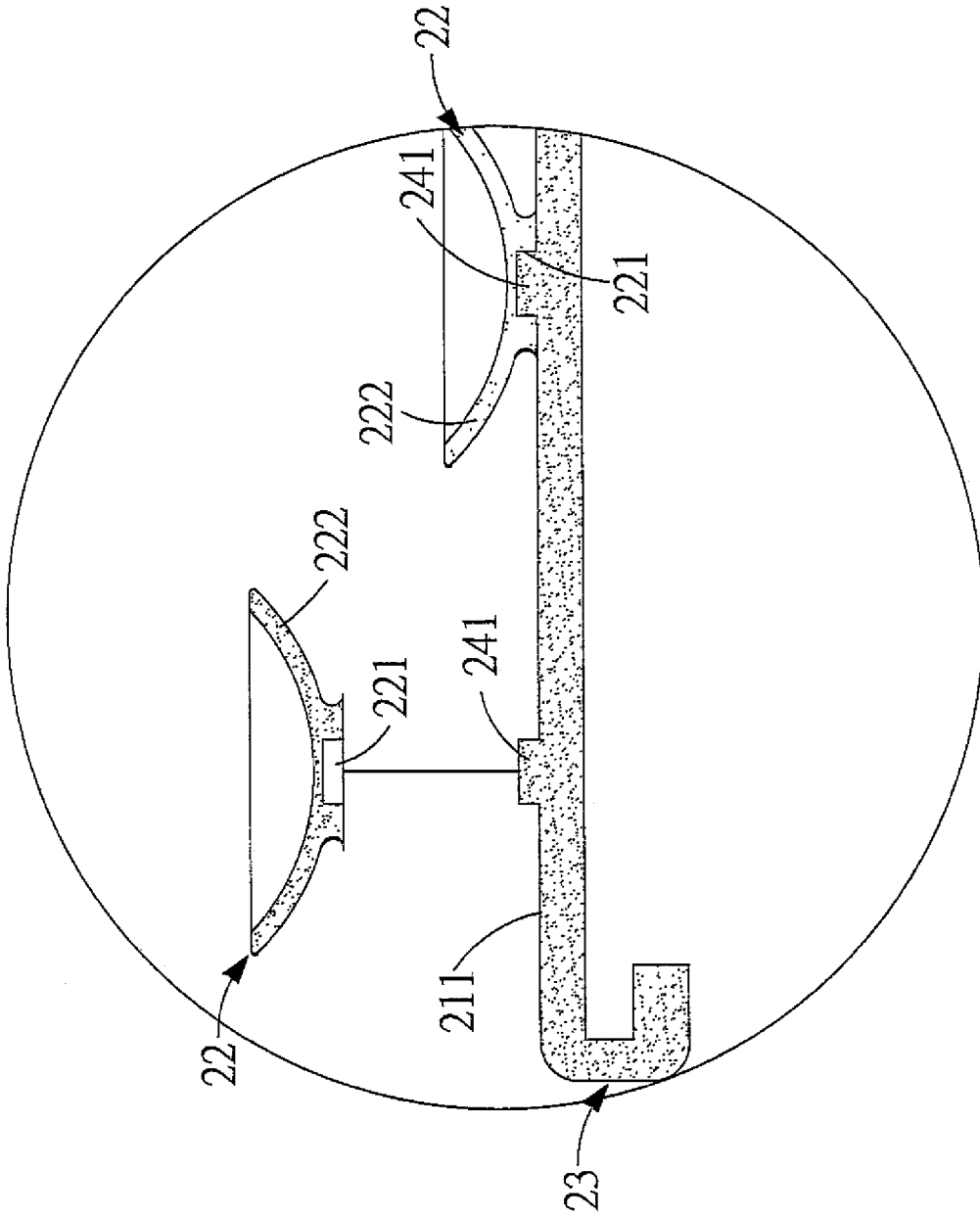


FIG.5A

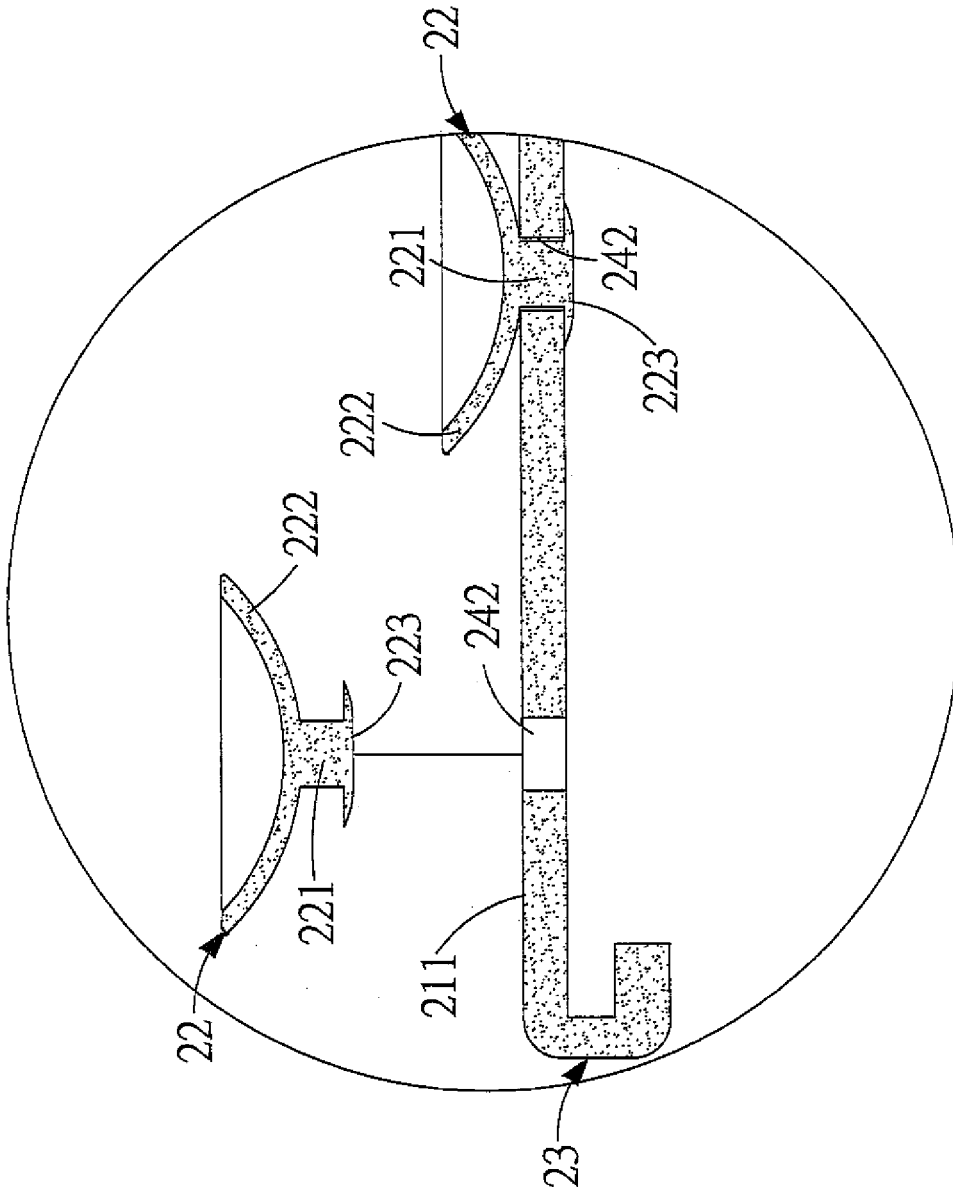


FIG.5B

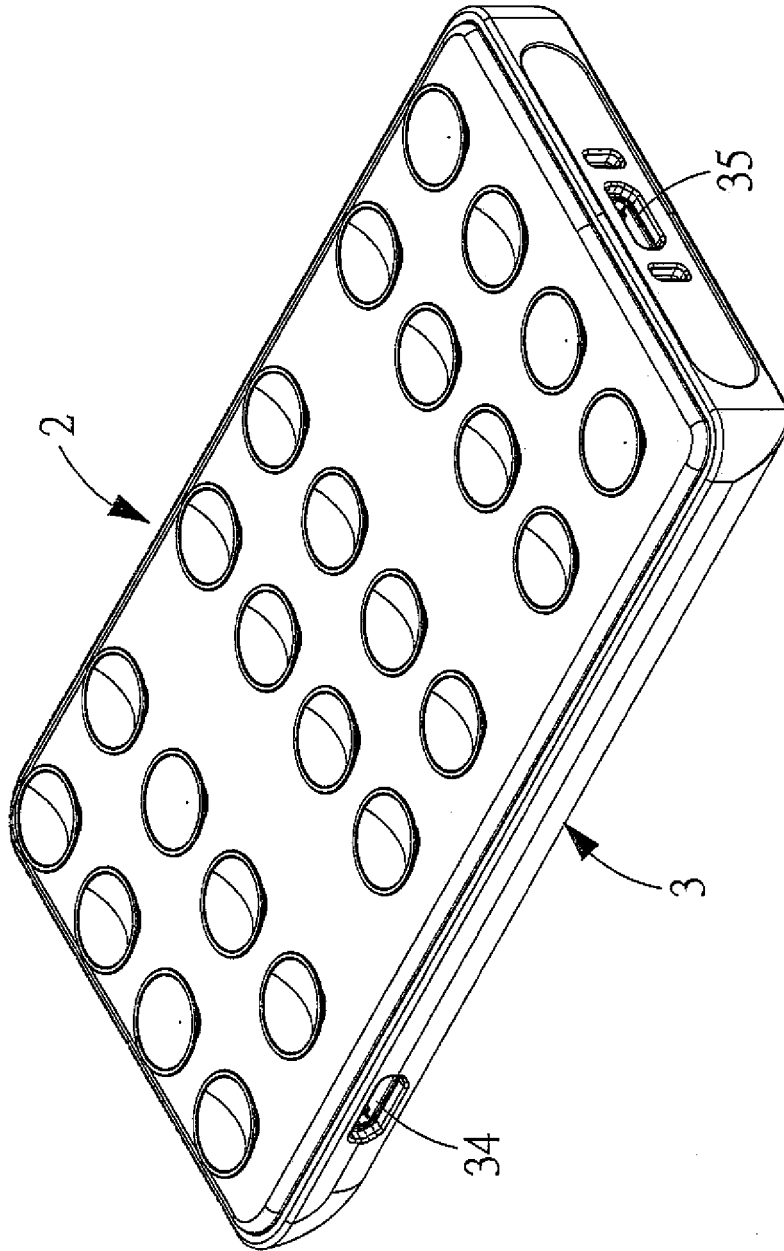


FIG.6

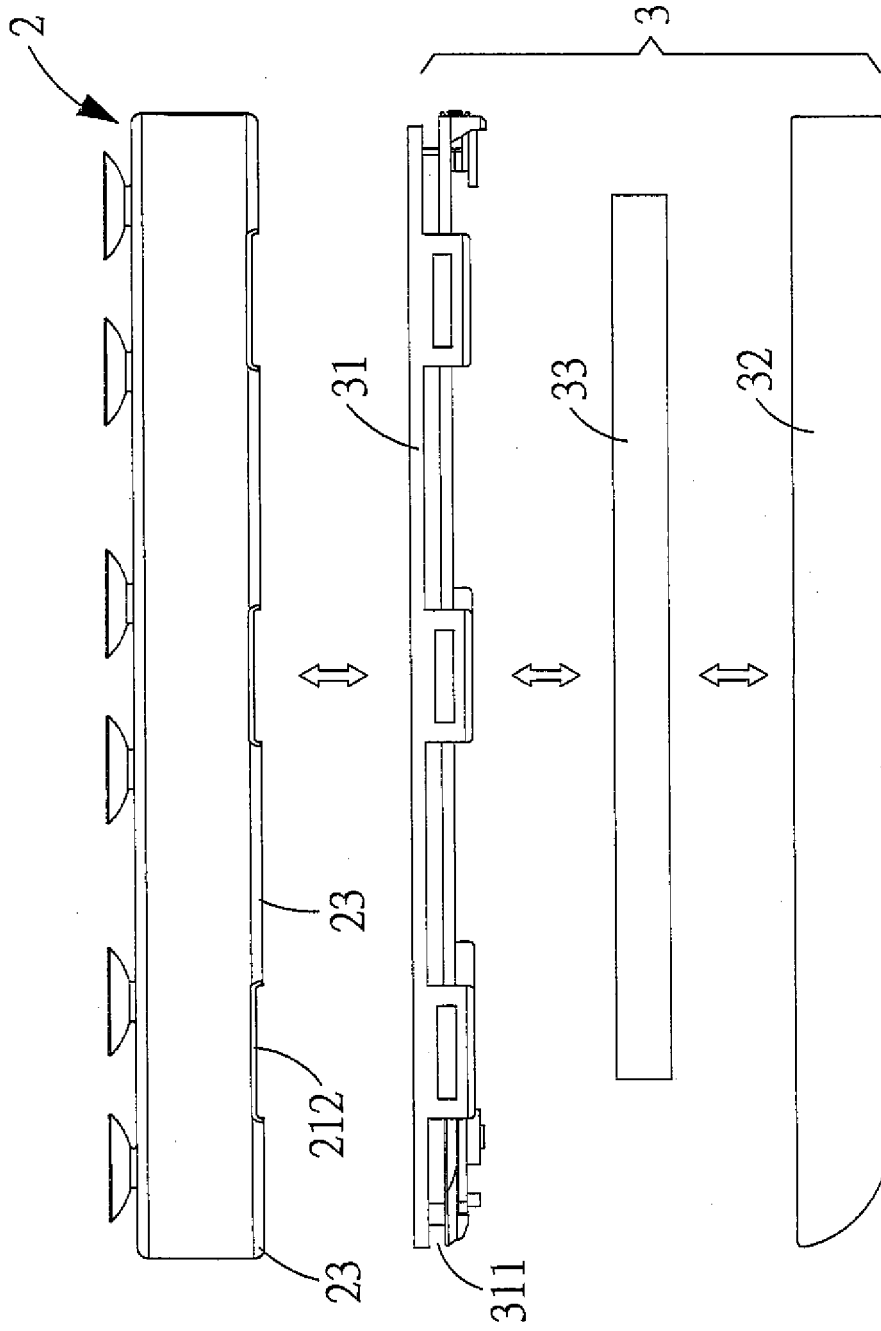


FIG.7

9/14

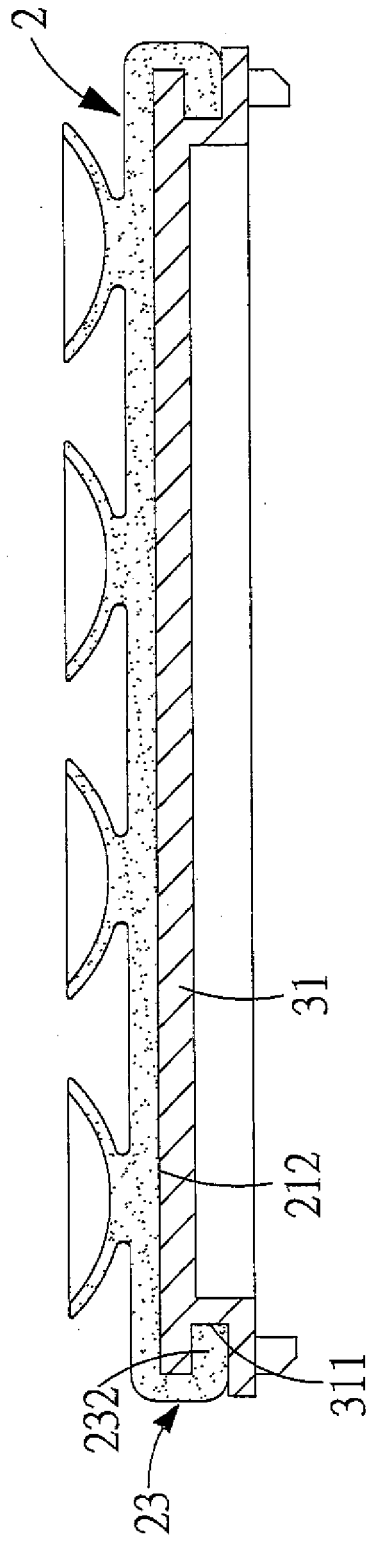


FIG.8

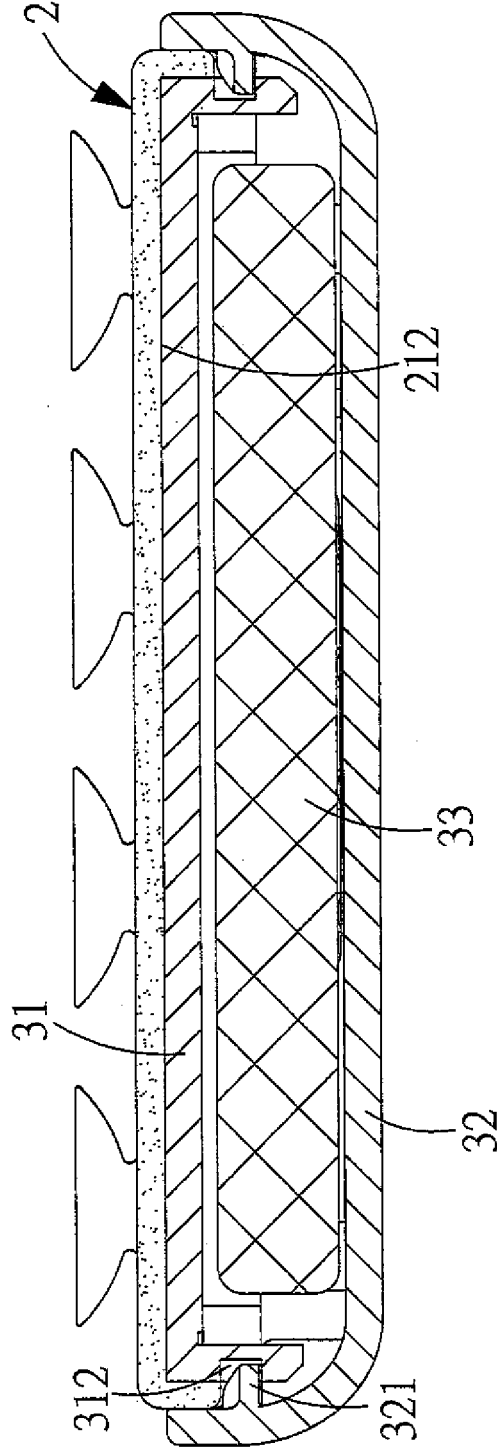


FIG.9

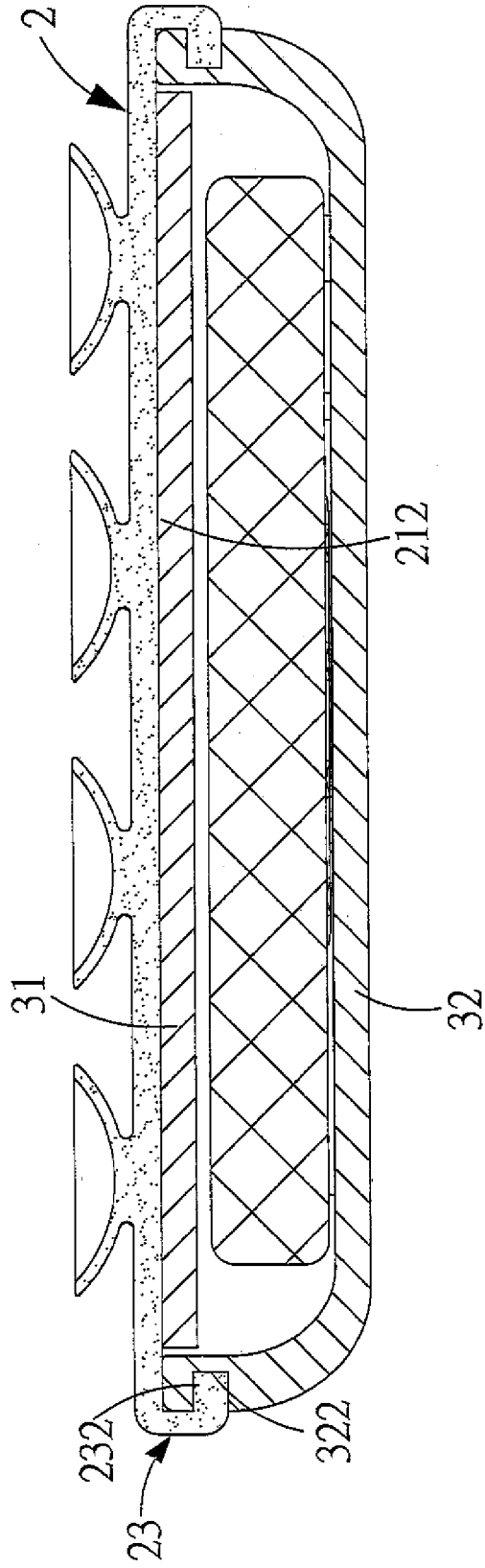


FIG.10

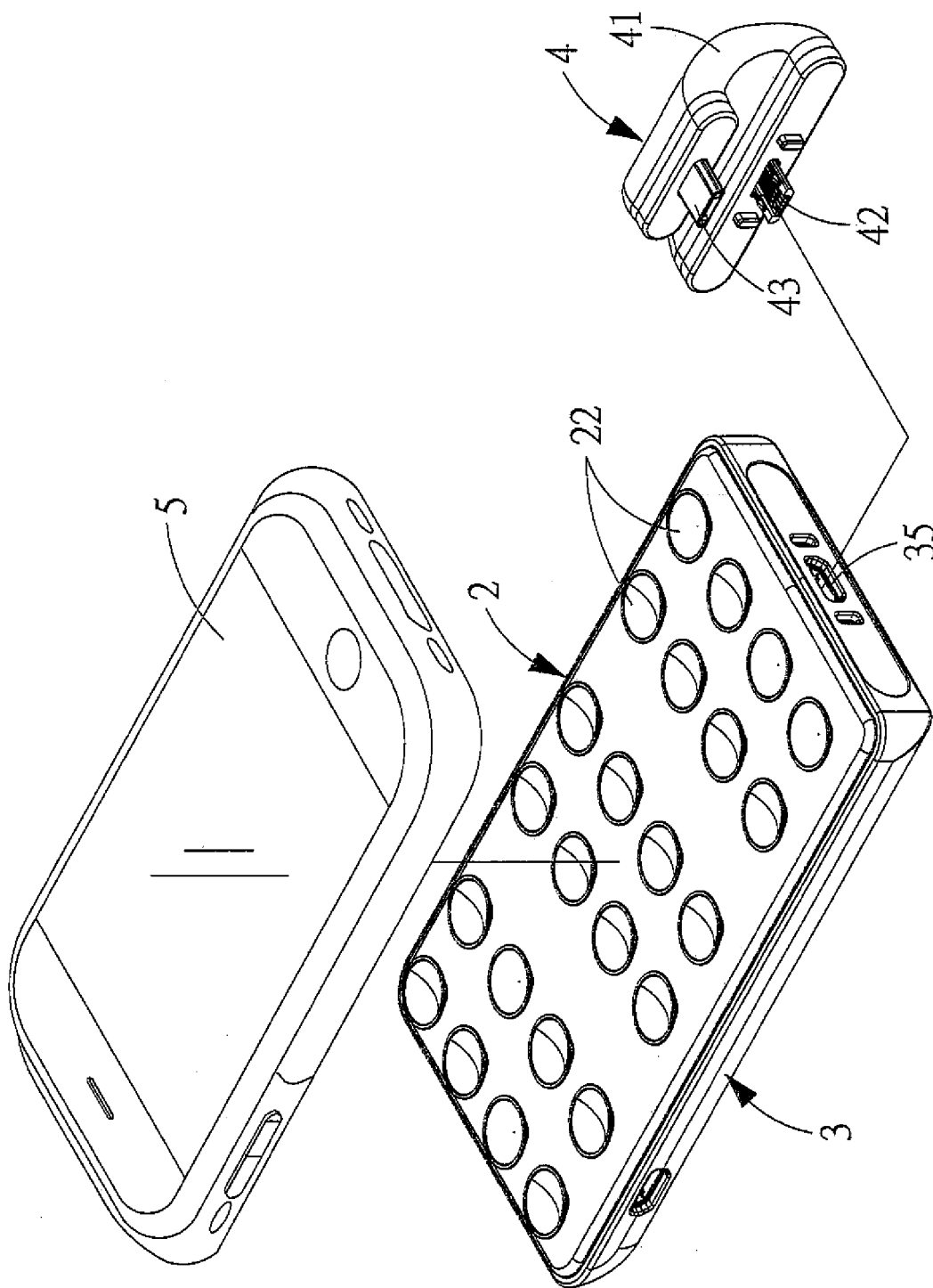


FIG.11

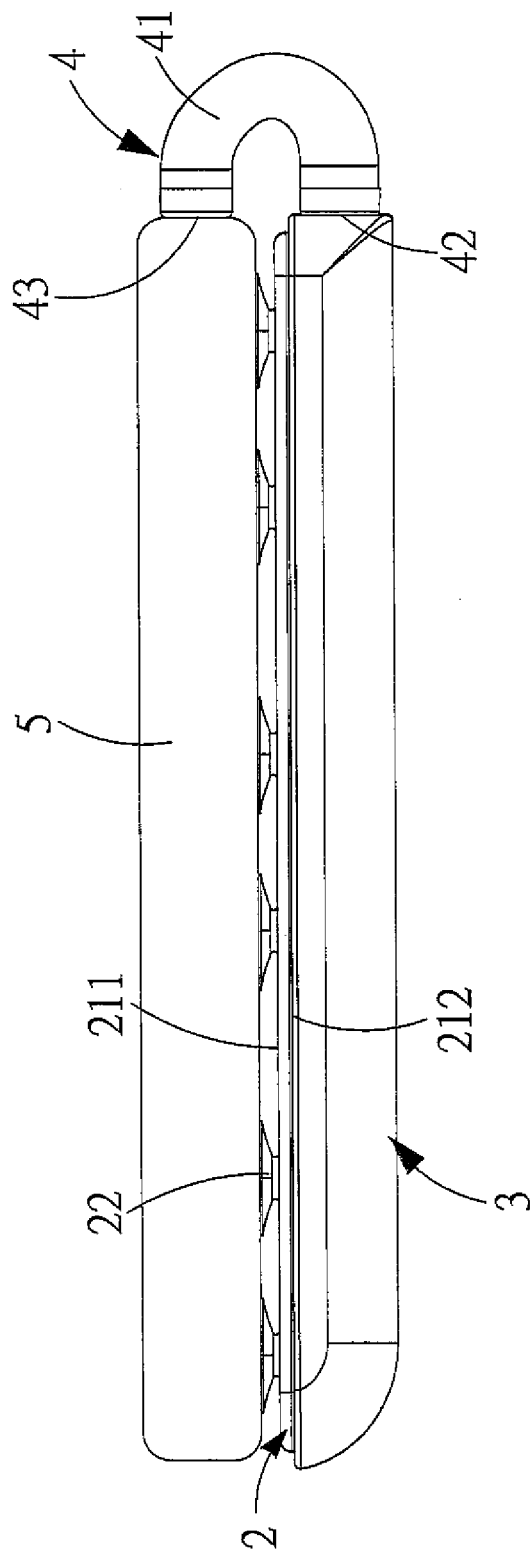


FIG.12

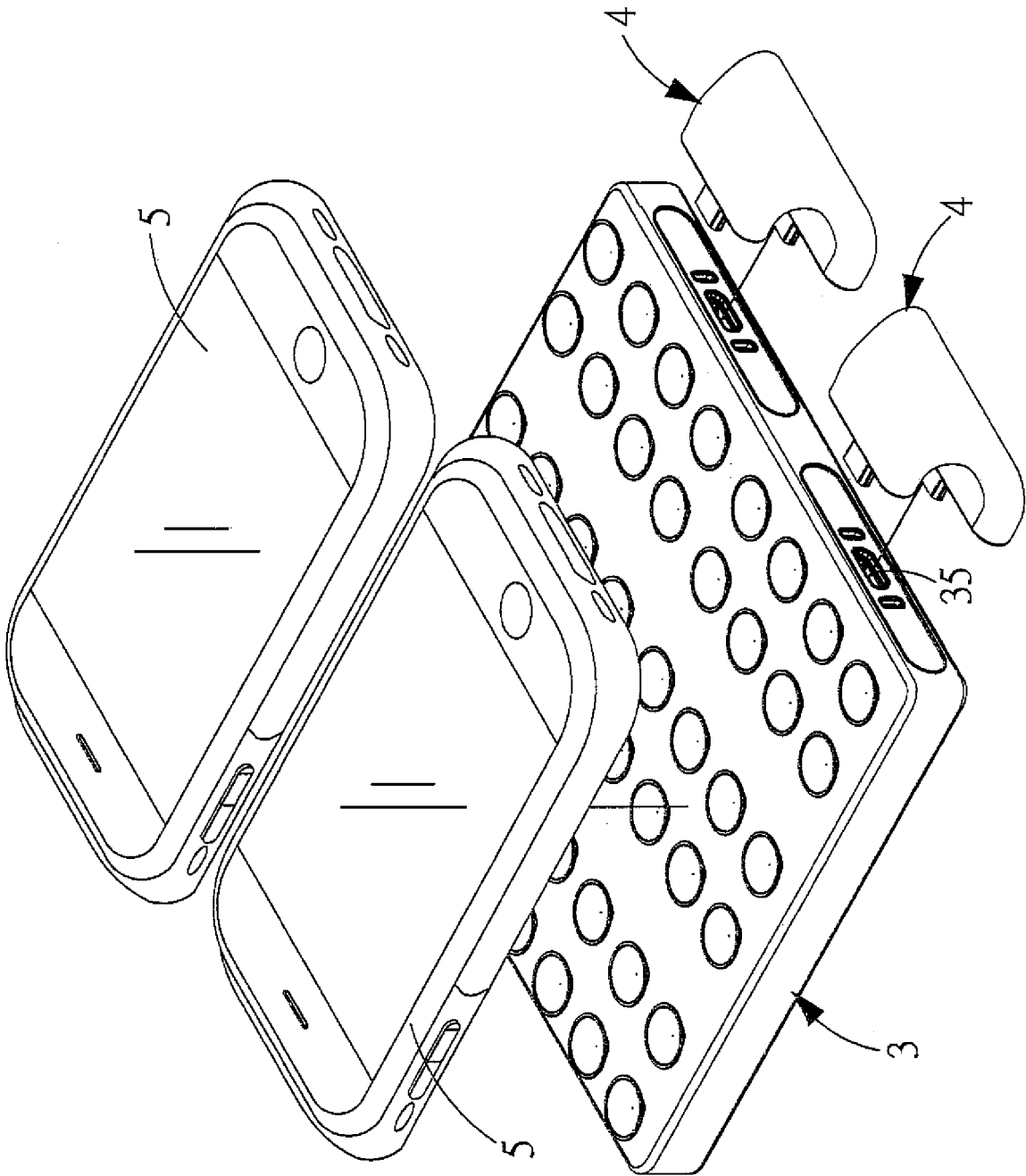


FIG.13